

Date de dépôt : 12 janvier 2021

Rapport

de la commission de l'environnement et de l'agriculture chargée d'étudier la proposition de motion de M^{mes} et MM. Stéphane Florey, Eliane Michaud Ansermet, Patrick Hulliger, Virna Conti, Christo Ivanov, Thomas Bläsi, Marc Falquet, André Pfeffer, Patrick Lussi : Crise mondiale, solutions locales : pour une augmentation du degré d'autosuffisance alimentaire de Genève

Rapport de M^{me} Marjorie de Chastonay

Mesdames et
Messieurs les député.e.s,

La commission de l'environnement et de l'agriculture a étudié cette proposition de motion lors des séances des 8 octobre, 5, 12 et 19 novembre et 17 décembre 2020 sous la présidence de M^{me} Beatriz de Candolle. Les procès-verbaux de ces séances ont été tenus avec exactitude par M^{mes} Louise Koch et Katia Roeland et M. Emile Branca que je remercie. Ont assisté à tout ou partie des débats : M^{me} Karine Salibian Kolly, secrétaire générale adjointe (DT), M^{me} Valentina Hemmeler Maïga, directrice générale de l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), et M^{me} Tina Rodriguez, secrétaire scientifique de commissions (SGGC).

Introduction

Traitement des objets parlementaires et auditions conjointes sur la M 2644 et sur le PL 12766

Comme le 12 novembre 2020, la proposition de motion 2644 a été traitée par la commission de l'environnement et de l'agriculture en même temps que le PL 12766 (modifiant la loi sur la promotion de l'agriculture (LPromAgr) (M 2 05)), certaines réponses des auditionné.e.s sont parfois identiques ou développées dans l'une ou l'autre, c'est la raison pour laquelle l'auteure de ce

rapport soit renvoie au rapport de majorité sur le PL 12766, soit intègre les remarques sur le PL 12766 à ce rapport.

La commission de l'environnement et de l'agriculture a étudié la M 2644 qui invite le Conseil d'Etat :

« à augmenter le taux d'autosuffisance alimentaire du canton de Genève à 40% d'ici à 2050 au travers d'un plan stratégique. »

La commission a organisé ses travaux durant 5 séances de la façon suivante :

- 1) 8 octobre 2020 : **Présentation de la proposition de motion par M. Stéphane Florey**, auteur.
- 2) 5 novembre 2020 : **Audition de M^{me} Valentina Hemmeler Maïga**, directrice générale de l'office cantonal de l'agriculture et de la nature, **et de M. Alexandre de Montmollin**, directeur du service de l'agronomie (OCAN).
- 3) 12 novembre 2020 : **Audition de M. François Erard**, directeur d'*AgriGenève* : position sur le PL 12766 (voir rapport PL 12766) et position sur la M 2644.
- 4) 19 novembre 2020 : Le PL 12766 et la M 2644 sont traités **conjointement**.
- 5) 19 novembre 2020 : **Audition de M. Rudi Berli**, président d'*Uniterre* : position sur le PL 12766 (voir rapport PL 12766) et position sur la M 2644.
- 6) 19 novembre 2020 : **Audition de M^{me} Marie Brault, M^{me} Lucie Buttex et M. Nicolas Bloch**, membres du comité du **Mouvement pour une agriculture paysanne et citoyenne (MAPC)** : position sur le PL 12766 (voir rapport PL 12766) et position sur la M 2644.
- 7) 17 décembre 2020 : **Vote** et amendement PDC sur le M 2644.

Séance du 8 octobre 2020 : Présentation de la proposition de motion par M. Stéphane Florey, auteur

M. Florey : Sa présentation se concentre sur une **réflexion économique et écologique**. **L'importance de l'agriculture**, et plus spécifiquement de la **production locale** dans le canton de Genève, n'est plus à démontrer, cela d'autant plus après la crise sanitaire due au **Covid** et ses implications. Une production locale s'avère nécessaire pour **satisfaire les besoins alimentaires** de la population genevoise. Depuis une trentaine d'années, le **nombre d'exploitations agricoles a fortement diminué**, quand bien même la population du canton de Genève a soutenu à près de 60% – lors des dernières

votations à ce sujet – la **souveraineté alimentaire**. Il en souligne la contradiction. Cette motion s'attelle à répondre au souhait exprimé par la population : celui **d'augmenter le degré d'autosuffisance alimentaire de Genève**, à l'aide de **solutions locales**. Actuellement, **ce taux d'autosuffisance est de 20%** c'est-à-dire que la production alimentaire du canton de Genève couvre 20% des besoins alimentaires locaux. Ce chiffre se trouve être inférieur à celui qui correspond au taux d'autosuffisance fédéral, lequel s'élève à environ 60%. L'UDC Suisse a elle-même inscrit dans son programme au niveau fédéral la volonté d'augmenter cette part d'autosuffisance, et il estime logique de procéder au même raisonnement au niveau cantonal. En outre, inscrire les propositions contenues dans la motion dans une réflexion plus globale qui entendrait **défaire l'opposition traditionnelle entre l'agriculture et la biodiversité** est intéressant. Selon lui, en effet, les zones dédiées à la biodiversité empiètent sur celles dédiées à l'agriculture. Il se dit insatisfait du dernier **rapport en date concernant la biodiversité qui instaure la volonté d'augmenter à 60% la superficie dévolue à la biodiversité**, ces terres devant de préférence être destinées à l'agriculture. Ainsi, considérant la volonté de respecter les vœux de la population, cette proposition de motion a été déposée afin de lancer une **véritable réflexion sur la place des zones agricoles dans le canton de Genève**. A l'appui de sa proposition, M. Florey donne l'exemple d'un reclassement en zone agricole réussi, celui du terrain de ***l'ancien cynodrome à Versoix*** qui, après avoir été entièrement démoli, a été rendu à la culture agricole et en **surface d'assolement**. Cet exemple démontre, selon lui, que le canton a la possibilité d'augmenter le nombre de surfaces agricoles et de surfaces d'assolement. Il s'agit précisément de l'objectif de cette motion, c'est-à-dire **rendre à la zone agricole les surfaces ayant un potentiel agricole mais qui ne sont pas exploitées comme telles**.

M. Florey explique qu'un important nombre de terrains appartiennent à des propriétaires qui n'ont d'autres buts que de promouvoir leurs terres et d'en retirer un bénéfice économique. L'action de réattribution de ces terrains à la zone agricole est nécessaire et réalisable. A cet égard, il s'appuie sur le projet réalisé en **France**, par lequel l'Etat français a mis en place un **vaste programme de redimensionnement des zones à bâtir** et a chargé chaque département français d'effectuer un bilan précis de ses surfaces et de leur attribution. Par ce processus, des milliers de mètres carrés ont été déclassés en zone agricole – c'est notamment le cas de la **commune de Saint-Genis-Pouilly**. Le canton de Genève devrait procéder aux mêmes réflexions de déclasser en zone agricole, prenant en considération le fait que **de nombreuses zones à bâtir ne seront jamais totalement densifiées**.

Une autre réflexion qui pourrait être menée dans le cadre de cette motion **concerne le développement des fermes verticales, permettant d'augmenter la part d'autosuffisance à l'intérieur des zones urbaines.**

Questions des député.e.s

Q (UDC) : La **surface du canton n'est pas suffisante** pour permettre l'augmentation du degré d'autosuffisance. Il illustre son propos avec les données suivantes : nourrir la population genevoise qui s'élève à 500 000 personnes nécessite des terrains d'une superficie de 100 000 hectares, ainsi pour atteindre une autosuffisance de 40% à Genève, 40 000 hectares de terres agricoles seraient nécessaires – pourtant, la surface du canton hors lac n'est que de 25 000 hectares. **R (M. Florey) :** **Cette motion doit être prise en considération non en termes d'hectares mais en termes de degré d'autosuffisance :** celui-ci est aujourd'hui à hauteur de 20% (selon les statistiques trouvées sur l'OFS, l'Office fédéral de la statistique), la motion souhaite idéalement l'augmenter au double, soit à 40%. Toutefois, une augmentation ne serait-ce que de 5% profiterait déjà grandement au canton. Une telle augmentation est réalisable si **l'engagement politique** se dessine en faveur de **l'écologie**, de la **consommation locale** et de **l'agriculture**. L'objectif est de rendre économiquement viable une consommation chaque jour un peu plus locale.

Q (UDC) : L'objectif premier, avant toute volonté d'augmentation, reste celui de rendre viable la production agricole actuelle du canton, car celle-ci est d'ores et déjà mise à mal. **R (M. Florey) :** Il apparaît tout de même **nécessaire de diminuer le déclassement de terrains en zone à bâtir.** Il ne comprend pas la logique par laquelle il est possible d'étendre les zones de biodiversité mais pas celles agricoles. Il fait état de l'exemple concret d'un collègue paysan qui a été dépourvu de son cheptel de moutons au profit de la mise à disposition de son terrain à la biodiversité.

Q (PDC) : Elle loue l'envie de défendre **l'agriculture mais interroge la manière de mettre en application cette aspiration. Elle estime impossible et utopiste d'atteindre 40% d'autosuffisance alimentaire à Genève, étant donné que la zone agricole ne fait que diminuer au profit de la zone à construire, à Genève encore plus qu'ailleurs en Suisse.** En réponse à la critique formulée par M. Florey envers les zones en biodiversité, la députée PDC indique toutefois que **les agriculteurs sont tenus légalement de mettre des terrains à disposition pour les besoins de la biodiversité, et qu'ils en retirent une contrepartie en paiements directs.** Ceux-ci sont nécessaires à leur survie financière. Ceci étant dit, elle convient volontiers que les terrains agricoles doivent être entretenus dans l'objectif de nourrir la population

locale et non pas dans le but de rendre plus attractifs les environs pour les citoyens en mal de verdure. **R (M. Florey) : La motion propose une augmentation à 40%, mais ce chiffre peut être amené à être modifié à la baisse dans l'immédiat tant que la volonté de tendre vers cet objectif subsiste.** Augmenter même de très peu le degré d'autosuffisance, constitue déjà une petite victoire. Cette motion n'impose rien sauf de lancer la réflexion à ce sujet, **d'évaluer sa faisabilité** et de prévoir un plan stratégique à cet effet. Selon lui, le Grand Conseil a la possibilité de mettre en place rapidement un **plan stratégique en faveur de l'augmentation de l'autosuffisance alimentaire**, telle qu'il l'avait fait pour le plan concernant la biodiversité. Il propose à cet égard de se poser la question suivante : *« qu'entendons-nous faire pour l'avenir de ce canton : tout bétonner ou développer l'agriculture ? »* Il met l'accent sur la situation qu'il estime catastrophique actuellement, celle qui consiste à ne plus travailler la terre pendant un important nombre d'années au profit de la promotion immobilière. Il propose la piste de réflexion suivante : que seuls les agriculteurs puissent acquérir des terrains se trouvant en zone agricole. **R (PDC) :** Elle s'étonne de cette constatation. Elle relève, **au contraire, que les agriculteurs sont les acheteurs prioritaires de toute vente de terrain agricole et que le prix d'un terrain agricole est fixé** : un promoteur immobilier ne pourrait pas augmenter le prix de son terrain en vue d'un bénéfice.

Q (PDC) : Elle souhaite préciser les **chiffres** avancés. L'autosuffisance alimentaire actuelle n'est plus de 20% : il s'agit d'un chiffre dépassé. De plus, ce pourcentage évolue en fonction des productions concernées (blé, maraîchage, viande,...), il est à comprendre comme une **moyenne**. Par exemple, s'agissant de la viande, le niveau d'autoapprovisionnement est de 8% à Genève (pour l'année 2010). Selon la brochure éditée en 2017, la **production agricole couvre à présent 10% de la population genevoise** – augmenter ce pourcentage à 20% constituerait ainsi déjà une prouesse. Concernant la remarque sur la **biodiversité**, elle appréhende la perte de cohérence qui peut découler de la dévolution de terres à la biodiversité et non à l'agriculture. Toutefois, **il ne s'agit pas de 60% de terrains déclassés en zone biodiversité mais de 17% plus 13%, soit en tout 30%**. Concernant les paiements directs évoqués, elle rappelle qu'ils sont perçus dans le cadre d'un contrat de prestations. Concernant la question de la vente des terrains agricoles, il s'agit d'une transaction hautement contrôlée par la Confédération et par l'Etat de Genève, tout autant au niveau du vendeur qu'au niveau de l'acheteur. **Enfin, parvient-il à estimer la superficie de terres qui devrait être dévolue à l'agriculture afin d'atteindre un degré d'autosuffisance de**

40% ? R (M. Florey) : Non. Il reconnaît un problème de chiffres tout en expliquant que tous les pourcentages avancés se trouvent sur les sites internet de l'Etat de Genève ou de la Confédération. Il souhaite que l'Etat puisse réactualiser tous les chiffres en rapport avec ce sujet.

Q (PDC) : A quelle logique répond le premier considérant de la page 2 : « considérant que l'agriculture genevoise produit de grandes quantités de fourrage pour animaux destinés à la boucherie » ? **R (M. Florey) : Ce considérant entre dans la logique du développement de l'agriculture à tous les niveaux :** les besoins de viande de la population autant que tous les autres besoins alimentaires. Produire de la viande demande un certain nombre de terrains agricoles. Ce considérant a ainsi été pensé dans l'idée de sensibiliser et de démontrer l'importance de l'élevage local. Il ne s'agit pas d'opposer un moyen à un autre et le taux d'autosuffisance peut être augmenté par différents moyens, comme celui de nourrir les animaux destinés à la boucherie. **R (PDC) :** Il est primordial de prendre en considération la position des citoyens qui se sont exprimés en faveur des **deux initiatives pour la souveraineté et la sécurité alimentaire en Suisse**. Le résultat significatif de ces votations doit constituer le fil conducteur des débats actuels.

Q (S) : Quels sont ces lieux identifiés comme appartenant à des promoteurs immobiliers ? Selon elle, de telles zones n'existent pas. En effet, aujourd'hui, selon les *recommandations de la Confédération mais aussi du plan directeur cantonal*, les déclassements en zone agricole s'opèrent par l'intérieur. **R (M. Florey) :** Il prend l'exemple concret d'un propriétaire promoteur s'étant lui-même identifié comme tel lors des dernières auditions en commission concernant le *déclassement du projet Goutte Saint-Mathieu*. Ce simple exemple prouve l'existence de lieux détenus par des promoteurs immobiliers. **R (S) :** Elle ne parvient pas aux mêmes interprétations étant donné qu'il s'agit d'un projet étatique, avec des données connues de tous.

Q (S) : Cela porte sur la problématique de l'autosuffisance et sur la superficie prise en compte pour déterminer son pourcentage. Certains terrains en France voisine font également partie – et ce, de manière historique – de ce qui est considéré comme de l'« *agriculture locale* ». **Ces terrains sont aussi exploités par des agriculteurs genevois.** Comment ces zones voisines sont-elles comptabilisées dans les calculs d'autosuffisance ? **Q (S) : Comment agir face aux consommateurs qui, parfois, ne font pas le choix de la consommation locale ?** En lien avec l'intervention de la députée PDC, la députée S dirige sa troisième remarque vers **l'opposition annoncée biodiversité/agriculture**. Les citoyens ne sont pas coupés de la réalité

environnementale et il est erroné d'opposer si diamétralement ces deux concepts. De plus, de nombreux exemples ont démontré la possibilité de concilier agriculture et promenade, notamment par des terrains agricoles proposant des parcours de promenade – ce principe concilie les idées de découverte, balade et cultivation. **Q (S) : L'appropriation de la campagne et la production agricole ne peuvent-elles pas s'entendre comme étant des concepts conciliables ?** **R (M. Florey) : L'opposition entre la promenade et la production agricole est évidente lorsqu'un éleveur se voit retirer tout son terrain au profit de la zone biodiversité.** Il reconnaît le bien-fondé d'une promenade le long des champs agricoles, mais la motion s'applique à d'autres sujets, sans pour autant s'opposer à de telles initiatives de promenades. Concernant les **zones agricoles en France voisine**, il ignore si celles-ci sont prises en considération par la Confédération dans son calcul de l'autosuffisance à Genève. **Q (S) : La Confédération ne tient pas compte de la zone agricole en France voisine exploitée par des agriculteurs genevois dans les calculs de pourcentage de l'autosuffisance à Genève. La motion elle-même tient-elle compte de ces zones dans ses calculs ?** **R (M. Florey) : Il ne veut pas prendre en compte les zones franches dans les calculs liés à l'autosuffisance à Genève**, d'autant plus si la Confédération n'en tient elle-même pas compte. La Confédération doit probablement considérer que les mètres carrés au niveau national sont suffisants et qu'il n'est pas nécessaire d'étendre artificiellement les surfaces de l'autre côté des frontières de la Suisse, ce qui donnerait l'illusion qu'un effort est fait concernant l'augmentation des zones agricoles alors qu'il n'en est rien. **Sa volonté est d'étendre au maximum à l'intérieur des frontières du canton les zones agricoles, et non de prendre en considération les éventuels terrains qui se trouvent en France voisine.** Par exemple, quelle serait la situation en cas de conflit ou d'une nouvelle fermeture des frontières du fait de la pandémie ? Quelle serait la situation si les frontières se ferment mais que les zones agricoles prises en compte pour l'autosuffisance du canton se trouvent de l'autre côté de la frontière ? Il ne faut pas oublier que l'objectif est de favoriser l'autosuffisance, et non de quémander des terrains agricoles au-delà des frontières de la Suisse.

R (M. Florey) : Concernant le **lien avec les consommateurs**, ceux-ci ont déjà exprimé leur point de vue en soutenant, l'année dernière, **deux initiatives sur la souveraineté et la sécurité alimentaire à plus de 64%.** **La pandémie** a favorisé une **consommation plus locale**, étant donné que les Genevois n'avaient plus la possibilité de se rendre en France pour faire leurs courses. Cette contrainte initiale est devenue pour la plupart un nouveau mode de consommation, et les personnes qui allaient habituellement en

France pour faire leurs courses ne s'y rendent plus, pour la simple et bonne raison que la **plus-value** n'est plus aussi intéressante qu'auparavant. Finalement, il conviendrait de continuer à **soutenir la consommation locale en augmentant l'offre en conséquence.**

R (PDC) : Une majorité des promeneurs n'ont pas conscience que les **terrains agricoles** sont avant tout des **lieux de travail**. De ce fait, la plupart se comportent de manière inappropriée, en parquant par exemple leur voiture à l'extrémité de vignes, empêchant l'agriculteur d'y passer avec son tracteur par la suite, ou encore en promenant leur chien sur des terrains en jachère. **Il serait donc utile de rappeler à la population que les zones agricoles sont avant tout des lieux de travail, et non pas de simples zones vertes d'agrément.**

R (Ve) : Il salue les propos tenus concernant le soutien à l'agriculture ainsi que le projet de mettre en place un plan qui correspond également aux souhaits de la population. **Concernant la zone franche, actuellement, celle-ci est prise en compte dans les calculs du canton concernant l'autosuffisance, et de nombreux paysans font parvenir en Suisse le fruit de leurs exploitations sur des terrains en France voisine ; c'est le cas de la viande** issue d'exploitations se trouvant sur le *Salève*, puis consommée finalement à Genève. A propos de la satisfaction des besoins en viande, le député Vert doute de la pertinence d'augmenter la production de celle-ci, puisqu'elle demande de **grandes quantités de fourrage** ; il pourrait être plus intéressant de proposer d'autres aliments en remplacement de la viande à la population, dans le cadre d'un projet favorisant l'autosuffisance.

R (Ve) : Le député Ve remercie la députée PDC d'avoir corrigé le chiffre de 60% de terrains déclassés en zone biodiversité ; **en réalité, il s'agit de 17% à terme et de 30% pour la suite, d'après ce qui ressort des accords internationaux. Pour l'heure, une certaine inquiétude persiste sur la manière de placer ces 30% dans le futur**, et il pense que le message de l'Etat est de dire que cela ne se fera pas en augmentant les surfaces agricoles mais **plutôt en augmentant la qualité** de ce qui existe comme éléments dans les surfaces agricoles qui sont déjà affectées en promotion de la biodiversité. Pour le surplus, d'autres surfaces se situant en ville pourraient être également utilisées pour faire croître la biodiversité, mais il doute qu'il s'agisse du moyen le plus efficace pour y parvenir.

R (Ve) : D'une manière générale, il est important de **ne pas opposer agriculture et biodiversité, car ce sont deux thèmes qui vont de pair. Accroître la biodiversité fonctionnelle permettrait, par exemple, de soutenir les rendements agricoles**, bien que certaines réserves concernant cette fonction aient été soulevées.

R (Ve) : Concernant les **fermes verticales**, il s'agit d'une idée qui mérite d'être examinée plus en détail, car elles permettraient d'apporter une production alimentaire supplémentaire pour la population.

Q (Ve) : Lorsque M. Florey parle de « *plan stratégique* » pour développer l'autosuffisance de l'Etat, s'agit-il d'un plan s'intégrant au *plan agriculture de 2030*, ou s'agit-il d'un plan annexe ? **R (M. Florey) :** Concernant la notion de « *plan stratégique* », il s'agit d'une stratégie concernant l'autosuffisance, qui pourrait parfaitement s'intégrer dans le *plan de 2030*. Des connaissances pointues sont nécessaires pour pouvoir établir des plans de développement des zones agricoles, et il n'est pas spécialiste dans le domaine. En bref, quand il est fait mention de « *plan stratégique* », il s'agit principalement d'établir un plan pour réaffecter des terrains en zones agricoles ; pour le surplus, ce plan pourrait revêtir une autre appellation, si cela convient mieux au Grand Conseil. **R (Ve) :** Il paraît peu probable qu'il soit possible d'augmenter les surfaces en zones agricoles, l'aménagement du canton étant relativement figé. Les zones à bâtir ont pris le pas sur les zones agricoles, afin de répondre à un besoin de logement sur le canton ; à présent, il conviendrait de maintenir au maximum les zones agricoles et de les utiliser de la manière la plus efficiente possible.

R (M. Florey) : La remarque du député Ve soulève la problématique de l'aménagement du canton et celle de la population de ce dernier. **Le canton souhaite-t-il être peuplé de plus d'un million d'habitants ?** En cas de réponse positive, il est évident que plus la population augmentera, plus les surfaces disponibles diminueront. Concernant l'augmentation des surfaces agricoles, il prend l'exemple d'une *zone en forêt à Châtillon*, qui a récemment été désaffectée pour y construire des hangars de stockage de bois. Cela ayant été fait, il se demande si de telles réaffectations ne pourraient pas être faites en faveur des zones agricoles sur les zones en forêt ou à bâtir. Toute la question est de savoir comment le canton souhaite aménager ces surfaces. **R (Ve) :** Concernant les *hangars à Châtillon*, il indique être personnellement concerné. Il s'agit de la construction de hangars forestiers pour alimenter les chaufferies de la gestion forestière. **Aucune désaffectation du sol n'a eu lieu, et celui-ci se trouve toujours en zone forêts**, conformément aux réglementations en matière d'aménagement du territoire. **R (M. Florey) :** Cette remarque soulève la question de l'affectation et du zonage des sols par rapport à leur utilisation réelle. Selon lui, la construction de ces hangars a pour effet qu'il ne s'agit plus d'une forêt en tant que telle, et il conviendrait plutôt de la réaffecter en zone industrielle. En réalité, la vraie question est celle de **la conformité des zones avec leur utilisation réelle**. Les hangars de Châtillon ne sont pas en

conformité avec la zone forestière sur laquelle ils sont implantés. Ces manières de procéder permettent certes de maintenir les mètres carrés requis par zone ; toutefois, ils empêchent de se rendre réellement compte de la conformité de leur utilisation. **R (Ve) : La zone forestière permet la construction de bâtiments de gestion de la forêt, et aucune manœuvre de dissimulation de zones n'a eu lieu.** De la même manière, un fermier a le droit d'établir sa ferme dans laquelle il loge sur une zone agricole, des bâtiments de gestion forestière peuvent être construits en zone forestière.

R (PDC) : Concernant ce qui est présenté comme *plan « Agriculture 2030 »*, il ne s'agit pas d'un choix politique, mais plutôt d'une vision entre l'*OCAN* et Genève. A propos de la remarque concernant le fait de donner des terres pour permettre aux citadins de s'y promener, **la députée PDC souhaite rappeler que plus de 50% des fermiers sont actuellement locataires et non pas propriétaires de leurs sols : il leur est donc nécessaire d'avoir un rendement minimum, afin qu'ils puissent notamment payer leur loyer.** Concernant les terrains se trouvant en France et leurs productions qui sont par la suite acheminées en Suisse, elle informe qu'un nombre important de problèmes sont survenus au niveau des douanes, et qu'il devient très compliqué de faire passer de la marchandise sans devoir remplir un nombre important de formulaires. Il est donc faux de dire que ce qui est cultivé en zone franche peut facilement être acheminé vers la Suisse.

Q (PDC) : *Finally, concernant les initiatives « Eau propre » et « Une Suisse libre de pesticides de synthèse »*, est-ce que la motion de M. Florey a été élaborée en prenant en considération les problématiques qui pourraient survenir si ces initiatives venaient à être acceptées par la population, sachant que, si tel est le cas, une baisse de 30% des rendements agricoles serait à prévoir dans le futur ? **R (M. Florey) :** **Sa motion n'a absolument pas été rédigée dans le cadre des deux initiatives précitées.** Il rappelle que l'UDC est un parti agrarien, fidèle à ses racines suisses. L'UDC réactualise régulièrement son programme, mais a depuis de nombreuses années affiché sa volonté de favoriser l'autosuffisance de la Suisse. Cette motion a pour but :

- 1) premièrement, de lancer la réflexion sur la question de l'autosuffisance, et
- 2) deuxièmement, d'évaluer ce qu'il est effectivement possible de proposer aux agriculteurs actuellement en termes de nouvelles surfaces agricoles. A ce propos, il serait par exemple intéressant de faire une étude qui évaluerait les possibilités que peut offrir Genève. M. Florey souhaite toutefois informer que si le but, à terme, est de bétonner tout le canton, de faire vivre les habitants dans des jardins en béton et de proposer aux consommateurs uniquement des produits importés, il est important que la

population soit mise au courant le plus rapidement possible ; cependant, il insiste sur le fait que l'UDC ne souhaite pas qu'une telle situation se réalise.

R (PDC) : A propos de la **consommation de viande**, il est à l'heure actuelle impossible de répondre aux demandes des consommateurs et, pour diminuer la consommation de viande, il suffit de consommer celle produite localement. De plus, il n'est pas non **plus nécessaire de procéder à une diminution de la production de viande**, puisque celle-ci est déjà extrêmement faible, à savoir de 8% en termes d'autosuffisance en 2010 et de 4% concernant la production de lait, secteur pour lequel il ne reste plus que quatre producteurs sur le canton. **En termes d'autosuffisance, il est d'ores et déjà nécessaire de diminuer sa consommation de viande**, si le consommateur souhaite consommer uniquement des produits locaux. Concernant une potentielle augmentation de la production en général, elle indique que si celle-ci veut être biologique, il faudrait utiliser du fumier pour nourrir les terres ; or, le fumier est obtenu via la production de viande ; **l'agriculture est donc très systémique** et il n'est pas possible de traiter différentes thématiques sans avoir une vision d'ensemble de la question. Finalement, elle indique avoir entendu la volonté de l'UDC, concernant l'augmentation de l'autosuffisance, et espère que les choix de son parti concernant les initiatives précitées seront en cohérence avec cette volonté.

Q (PLR) : Elle souhaite intervenir concernant **l'opposition mentionnée entre zone agricole et zone constructible**. La **zone forestière** est en constante augmentation en Suisse, et il serait nécessaire de se poser la question de savoir si la Suisse a besoin d'être une grande forêt à terme. Il serait bien plus intéressant de réaffecter ces zones forestières en zones agricoles, ce qui permettrait de résoudre le problème de la diminution des surfaces agricoles évoqué par M. Florey. **R (M. Florey) :** Il **approuve**, il a en effet depuis plus de 10 ans un projet de motion concernant la zone forestière. Ce projet est né suite à l'abandon de l'obligation de compenser les zones forestières abattues. Ainsi, à Berne, un quartier entier a été créé sur une zone qui était initialement forestière, sans aucun de devoir de replantage d'arbres par la suite. De manière générale, ces 10 dernières années, une majorité de zones bois et forêts sont créées à la suite de constats de nature forestière, car il s'agit d'une obligation fédérale. En effet, si un propriétaire n'entretient pas correctement son terrain, il peut à tout moment faire l'objet d'un constat de nature forestière qui réaffectera son terrain en zone forestière, sans qu'aucune opposition ne soit entendue. Aujourd'hui, la majorité des forêts se trouve en lisière de zones agricoles et il pourrait être intéressant de les réaffecter en zones agricoles pour régler, en partie, la question de l'autosuffisance.

R (UDC) : Il souhaite apporter une correction aux propos de M. Florey : **les zones forêts se trouvant en lisière de zones agricoles sont, la plupart du temps, des pâturages délaissés par les agriculteurs qui ne tirent pas suffisamment de revenus de leurs exploitations. Ces surfaces ne sont dans tous les cas pas cultivables.**

Q (EAG) : Elle souhaite formuler plusieurs remarques aux propos qui ont été tenus jusqu'à présent :

- 1) Premièrement, il est vrai que, durant la **pandémie**, les habitants se sont tournés vers les **producteurs locaux** pour faire leurs achats ; cependant, depuis que les **grandes surfaces ont rouvert de manière normale, les consommateurs se sont à nouveau tournés vers elles**. De manière générale, il ne faut pas sous-estimer le poids des grandes surfaces et leurs impacts concernant les revenus des agriculteurs suisses. Les grandes surfaces ne font rien pour favoriser et soutenir le commerce local ; au contraire, elle propose des marchandises à bas coûts importés, telles que des asperges hors saisons, ou des melons de Cuba. La pression de certaines grandes entreprises actives dans le commerce alimentaire n'est pas à négliger pour la survie des petits paysans de la région.
- 2) Dans un deuxième temps, **les consommateurs ont pris l'habitude de consommer à faible coût, et la crise liée à la situation sanitaire va certainement renforcer ce phénomène**, notamment au vu des nombreux licenciements qui ont lieu actuellement. Il ne paraît donc pas raisonnable de demander à la population de se nourrir avec des produits locaux qui coûtent bien plus cher que des produits importés, si celle-ci se trouve en difficulté financière.
- 3) Dans un troisième temps, concernant les frontières, depuis le Moyen-Age déjà, le canton prenait en considération sa zone franche pour pouvoir nourrir correctement sa population, et il est impensable de tout bonnement la supprimer, car celle-ci est nécessaire à l'approvisionnement du canton.
- 4) Finalement, concernant la question des terrains dévolus à la biodiversité, elle indique être dans l'incompréhension face aux propos tenus par M. Florey, d'autant plus que l'impact du changement climatique est plus que jamais une question d'actualité et que le maintien de la biodiversité est un enjeu majeur pour le futur de cette planète.

R (M. Florey) : Le but de la motion n'est pas de s'en prendre aux prix des denrées alimentaires, cela relève des accords de l'OMC.

Q (MCG) : Elle est surprise des remarques de M. Florey concernant la constante augmentation de la zone forestière en Suisse. Elle siège en effet à la commission consultative de la biodiversité, et les questions concernant

l'impact des projets sur la forêt sont constamment à l'ordre du jour ; pour l'heure, elle a plutôt l'impression que les zones forestières sont en diminution plutôt qu'en augmentation. **Est-ce que M. Florey parle d'une augmentation concernant la Suisse en général, ou concernant plus particulièrement le canton de Genève ? R (M. Florey) : Des centaines de mètres carrés par année de zones bois et forêts sont créés en respect des obligations fédérales par la commission d'aménagement.**

Q (MCG) : Aucune opposition n'est pourtant faite lorsque des forêts gagnent en terrain sur les flancs des montagnes du Valais, en prévention des avalanches. **Peut-on obtenir les chiffres qu'avance M. Florey en détail ? R (M. Florey) :** Il prend l'exemple d'une réaffectation d'une zone villas en zone forestière suite au mauvais entretien d'un terrain par son propriétaire. Ce dernier est allé jusqu'au Tribunal fédéral pour empêcher la réaffectation de son terrain, mais a perdu devant les juges, qui ont jugé opportun de réaffecter la majeure partie de son terrain en zone forêts.

R (PDC) : **A propos des surfaces dévolues à la biodiversité, elle informe que la loi fédérale impose aux cantons un total de 7% ; celui-ci atteint actuellement 14% à Genève et ce de manière volontaire.** Durant le confinement, les habitants du canton ont cherché des espaces pour s'aérer et faire des promenades et, bien souvent, se sont promenés sur ces surfaces de biodiversité bien qu'elles soient protégées (elles sont sous contrat de prestations entre les agriculteurs et la Confédération, qui impliquent que l'agriculteur les maintienne en état). Lorsqu'un individu pénètre sur l'une de ces surfaces protégées, par exemple pour y promener son chien ou pour tester sa nouvelle voiture 4x4, l'agriculteur est amendé, et dans un deuxième temps sa prestation financière lui est retirée, puisqu'il ne répond plus aux conditions fixées par le contrat, et tout cela même si l'effraction ne lui est pas imputable. Pour le surplus, les paysans eux-mêmes n'ont pas l'autorisation de se rendre sur ces surfaces, sous peine de violer le contrat les liant à la Confédération.

Discussion interne et proposition d'auditions

(PDC) : Elle propose **d'auditionner le département** afin qu'il se prononce sur ce sujet, notamment sur la question des conséquences qu'une telle motion pourrait avoir, en imaginant que le seuil de 40% soit diminué.

(UDC) : **Il se dit inconfortable avec les propos tenus par son collègue UDC, notamment concernant certains faits et chiffres qui ont été avancés par ce dernier :**

- 1) En premier lieu, il est faux de dire qu'une **spéculation** a actuellement lieu sur les terrains agricoles du canton de Genève, puisqu'il est impossible, pour un agriculteur, de vendre son terrain à une personne qui n'est pas de la profession, comme cela pouvait encore se faire à l'époque où les zones agricoles n'existaient pas.
- 2) Deuxièmement, il rappelle qu'il faut 100 000 hectares de terres pour nourrir 500 000 habitants ; si la volonté affichée est de produire plus d'aliments, il faut se rendre à l'évidence que cette production devrait être industrielle ; or cela ne correspond pas à la volonté actuelle de la population. A ce propos, il ne comprend pas les propos tenus par les personnes réticentes à l'achat de produits alimentaires transformés ; il rappelle que, même dans les productions biologiques, tous les produits proposés ne sont pas directement issus de la nature. Concernant **les betteraves et le néonicotinoïde** utilisé pour favoriser leur croissance, des critiques ont été émises à propos de l'impact qu'un tel procédé pourrait avoir sur les abeilles ; or, la betterave ne produit aucune fleur, il n'y a donc aucun risque pour les abeilles puisque ces dernières n'ont aucun intérêt à survoler des champs de betteraves.
- 3) Le débat sur les **fermes verticales** est quant à lui d'actualité, mais il doute de l'opportunité de construire des tours de 20 étages qui accueilleraient des poissons à certains étages, comme cela est le cas dans certains pays asiatiques ; pour le surplus, tous les aliments ne peuvent pas être cultivés hors-sol, comme les pommes de terre.
- 4) Finalement, la thématique de la **biodiversité** a été prise en charge il y a maintenant plusieurs années à Genève ; dès les années 70, lorsque les champs de vignes étaient envahis par des araignées rouges, des insectes ravageurs d'araignées ont été réintroduits par les agriculteurs, spécifiquement pour contrer le problème.

R (PDC) : Concernant les **betteraves**, la récolte a lieu actuellement, mais le rendement a baissé à cause d'une attaque d'altises. Le but n'est pas de « *sprayer* » les betteraves de produits chimiques mais d'agir directement au niveau de la graine, d'où l'impact minime pour les abeilles. Pour le surplus,

jusqu'à présent, rien n'a été fait au niveau de la betterave ; or l'Europe se trouvera bientôt en pénurie de sucre, aliment qui est pourtant essentiel au bon fonctionnement des organes du corps humain.

(MCG) : La politique générale concernant l'approvisionnement du pays et la façon dont un Etat nourri sa population ne doit pas être confondue avec les connaissances qu'ont les agriculteurs et leur manière de cultiver leurs terrains. Pendant la guerre, le plan Wahlen avait été mis en place afin d'exploiter au mieux certaines surfaces pour réussir à nourrir l'ensemble de la population ; il s'agissait d'une politique générale qui ne s'attardait pas sur la manière dont les paysans cultivaient leur terrain. Il convient donc de se poser la question sur le fond, et non pas de s'attarder sur les manières de cultiver des agriculteurs. A propos des récoltes effectuées en France, elle rappelle qu'il existe un *protocole franco-genevois* ; bien qu'elle ignore comment les tarifs douaniers sont appliqués actuellement, pendant la guerre les chars des paysans pouvaient rentrer sans problème sur le territoire genevois. Pour le surplus, elle se dit favorable à l'audition du département et **souhaiterait également que les chiffres en lien avec les zones forestières soient mis à disposition des commissaires.** **R (UDC) :** Il soulève que le plan Wahlen était certes intéressant, mais il concernait une Suisse dans laquelle il n'y avait que 4 millions d'habitants, et un nombre plus important de terrains agricoles, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

(PLR) : Elle n'est pas d'accord avec les chiffres avancés lors de la présentation ; elle est toutefois favorable à l'idée de soutenir les agriculteurs afin qu'ils puissent améliorer leurs productions. Pour le surplus, elle souhaiterait également auditionner le département et prendre connaissance de la réalité des chiffres.

(Ve) : Elle indique également être favorable à l'audition du département ; elle ne souhaiterait pas qu'une décision soit prise à la hâte.

(EAG) : Elle propose l'audition de Pro Natura concernant les questions en lien avec les terrains dévolus à la biodiversité. **R (Ve) :** L'Etat est pour le moment l'interlocuteur le plus apte à répondre aux interrogations de la commission, étant donné que c'est celui-ci qui a mis en place les délimitations des différentes zones sur le canton.

Une audition avec le département sera rapidement organisée.

Audition de M^{me} Valentina Hemmeler Maïga, directrice générale de l'office cantonal de l'agriculture et de la nature, et de M. Alexandre de Montmolin, directeur du service de l'agronomie (OCAN)

M^{me} Hemmeler Maïga informe que pour l'*OCAN* l'augmentation de 40% d'autoapprovisionnement souhaitée par M. Florey est quand même extrêmement importante. **Aujourd'hui, l'autosuffisance se monte à hauteur de 10 à 15%**. Le territoire du canton n'étant pas extensible, une des solutions est de **travailler sur un accroissement de la productivité au niveau du m²**. Il y a plusieurs possibilités qui s'offrent à nous dans ce sens : le **développement de production sous abris et sous serres ; le développement de production en milieu bâti**. A Genève, il existe des **zones agricoles spéciales** qui sont dédiées à la possibilité de construire des **serres**. Il y a aussi les **serres verticales** qui commencent à faire petit à petit leurs chemins dans le paysage mondial et tout récemment en Suisse avec un projet qui se met en route. Ce développement passe également par la **production d'énergie renouvelable** afin de pouvoir alimenter les serres. Il y a de nouvelles directives de la grande distribution qui imposent l'utilisation de l'énergie renouvelable très prochainement pour les serres. Il s'agit d'un grand enjeu pour la **production maraîchère** genevoise sur lequel la profession travaille en collaboration avec l'*OCEN*, l'*OCAN* et les *SIG* pour essayer de trouver des solutions. Ensuite, il y a la poursuite des réflexions qui visent à adapter au fil des ans les productions agricoles genevoises en fonction des besoins de la population notamment par **la diversification des cultures, les associations de cultures, le maintien voire l'augmentation de fermes sur le canton, etc.** En outre, ce développement passe également par la **modernisation du réseau d'approvisionnement en eau d'arrosage** pour améliorer la capacité du canton à faire face au **changement climatique**. Il y a un travail qui est fait sur le système de drainage qui est petit à petit vieillissant. Concernant les éléments qui sont plus liés à la promotion et à l'accessibilité aux produits agricoles genevois, il y a la poursuite des efforts dans la promotion des produits locaux notamment à travers la *marque* « *Genève Région – Terre Avenir* », le développement de points relais agricoles au milieu urbain, la poursuite du plan phytosanitaire, la poursuite de la politique de relocalisation de certaines filières et le maintien d'entreprises agroalimentaires stratégiques sur le canton.

La politique agricole fédérale fait l'essentiel de la politique agricole cantonale. La **marge de manœuvre cantonale reste faible**. Dans la future politique agricole fédérale, il est prévu de développer des stratégies agricoles régionales qui se basent au départ essentiellement sur les questions liées aux **réseaux agroenvironnementaux** et au *projet* « *Paysage et Agriculture* »

mais qui y annexe également la question des **améliorations foncières et de la commercialisation**. Ce sont des éléments sur lesquels le canton pourrait faire des propositions qui vont dans ce sens. Concernant la stratégie qui est demandée par cette motion, elle pense que ce qui est développé dans le cadre de *la loi sur la promotion de l'agriculture (LPromAgr)* et le *projet « Agriculture 2030 »* sont des éléments fondateurs de cette stratégie qui vise à maintenir une agriculture de proximité sur le canton.

Questions des député.e.s

Q (PDC) : Quel serait l'ordre de grandeur raisonnable pour une augmentation de rendement ? R (M^{me} Hemmeler Maïga) : Quand on parle de taux d'autosuffisance alimentaire, souvent on se base sur le fait qu'il faille 2000 m² par habitant pour se nourrir. A Genève, il y a 11 000 ha. 2000 m² représente 5 hab/ha. On peut donc nourrir avec 11 000 ha 55 000 habitants soit 11% de la population genevoise. Au niveau de l'agglomération genevoise, on arrive à 35%. Au niveau suisse, on est à 52%. Elle souligne le fait que ce chiffre de 2000 m² par habitant peut être questionné. Tout d'abord, il y a une évolution des régimes alimentaires. Elle prend l'exemple des flexitariens qui auraient besoin de 1500 m² par habitant pour se nourrir. Pour répondre à la question de la députée PDC, M^{me} Hemmeler Maïga informe qu'on pourrait imaginer arriver à doubler le taux d'autoapprovisionnement. On serait plus autour des 20-25%. En revanche, ces chiffres sont toujours à prendre avec des pincettes, car tout dépend de la base de calcul derrière.

Q (Ve) : Comme M. Florey insiste beaucoup sur le fait qu'il y aurait une quantité de surfaces agricoles non utilisées par les agriculteurs mais occupées par des promoteurs qui ne visent qu'à attendre que les terrains soient déclassés afin de faire de juteux bénéfices, **pourrait-on avoir des éléments sur ce sujet ? R (M^{me} Hemmeler Maïga) :** Cela serait probablement lié à des terrains qui ont déjà été déclassés et pour lesquels il se peut que les propriétaires ne soient pas forcément des propriétaires exploitants. Ces propriétaires louent ou louaient leurs terrains à des agriculteurs. Elle pense qu'éventuellement ces derniers ont demandé aux agriculteurs à la fin du bail de cesser leurs activités afin de pouvoir faire des constructions sur ces terrains. C'est peut-être une des explications. En revanche, elle déclare que de manière générale les terrains genevois sont largement utilisés par l'agriculture. Par ailleurs, il y a entre 5-7 ha de terrains qui vont retourner en zone agricole.

Q (Ve) : Est-ce qu'on tient compte des zones franches quand on parle du taux d'autoapprovisionnement ? Le passage de la frontière s'opère-t-il sans problème du fait que le propriétaire est genevois et qu'il a des terrains de

l'autre côté de la frontière ? **R (M^{me} Hemmeler Maïga) : Sur les 11 000 ha, il y a 1000 ha qui sont cultivés sur France.** Une bonne partie de ces 1000 ha sont cultivés par tradition par les Genevois. Ces surfaces touchent une partie des paiements directs. Les calculs d'autoapprovisionnement qui sont faits à Genève prennent en compte ces 1000 ha. Concernant le passage de la frontière, il est vrai que ce n'est pas toujours simple, car il y a beaucoup de formulaires à remplir. Récemment, il y a eu des difficultés pour un certain nombre d'agriculteurs avec la douane. Il y a des négociations au niveau fédéral sur ce point.

Q (MCG) : Elle a l'impression que Genève est connu pour avoir la plus grande surface viticole de Suisse. R (M^{me} Hemmeler Maïga) : C'est la troisième surface viticole de Suisse. En revanche, Satigny est la plus grande commune viticole de Suisse.

Q (PLR) : Sa question porte sur la slide 3 de sa présentation. Est-ce que les pourcentages projetés sont en fonction de la culture ou en fonction de la zone agricole ? R (M^{me} Hemmeler Maïga) : Ce sont des pourcentages de la surface agricole utile. Dans la zone agricole, il y a des hameaux.

Q (PLR) : Quel est le pourcentage de la zone agricole cultivé par rapport à l'ensemble de la zone agricole ? R (M^{me} Hemmeler Maïga) : Il y a 10 000 ha de surface agricole utile sur 12 700 ha à Genève.

Q (PLR) : Ayant été précédemment à la commission d'aménagement, dans l'optique de récupérer de la SDA, il y avait cette idée d'aller regarder ce qui se passe dans la zone agricole non cultivée. Il y a effectivement des hameaux, mais il y a aussi des utilisations non conformes. L'idée de cette motion est de rendre plus efficiente la culture. Peut-on mettre des serres sur la zone agricole ordinaire ou faut-il une dérogation ? Qu'en est-il avec les SDA ? R (M^{me} Hemmeler Maïga) : On met les serres dans une sous-zone de la zone agricole qui sont les fameuses zones agricoles spéciales. Il en existe principalement deux actuellement situées *plaines de l'Aire et de Veyrier-Troinex*. Celles-ci ne sont pas en SDA. La question est posée de savoir s'il serait envisageable qu'elles soient reconnues comme SDA. C'est un débat assez philosophique qui se fait tant au niveau cantonal qu'au niveau fédéral. Les surfaces d'assolement ont comme objectif de maintenir un taux d'autoapprovisionnement au niveau fédéral avec des quotas dans chaque canton. A Genève, on est à 8480 ha. Il y a l'idée de lancer des études afin de pouvoir imaginer une possible comptabilisation de ces serres dans les surfaces d'assolements. La difficulté est que, quand on parle de surfaces d'assolement, on doit pouvoir transformer en une année ces terres en quelque chose de cultivable. Le canton de Genève a déjà demandé au niveau fédéral que ces serres soient comptabilisées. Néanmoins, pour

l'instant, il y a peu de cantons qui sont dans des situations comme Genève, c'est-à-dire avec une production sous serres et des difficultés en termes de respect du quota de surfaces d'assolement. Pour l'instant, Genève ne fait pas le poids par rapport à d'autres cantons.

Q (PLR) : Les SDA sont donc une vraie limitation au développement des serres à Genève, car on ne va pas forcément utiliser nos 80 ha libres pour les serres. R (M^{me} Hemmeler Maïga) : Elle ne serait pas aussi catégorique que cela, car les besoins en surfaces de serres supplémentaires sont annoncés dans le cadre du monitoring des surfaces d'assolement sur le canton de Genève. La question se porte plutôt sur la **capacité d'investissement** des maraîchers ou des agriculteurs. Ce sont des investissements qui sont conséquents.

Q (PLR) : Est-ce que l'auditionnée verrait des risques à soutenir ce développement, notamment en termes environnementaux ? R (M^{me} Hemmeler Maïga) : Au niveau environnemental, les choses sont contrôlées. Evidemment, c'est dans ce cadre-là qu'on pourrait développer un plan d'action. Si on veut augmenter ce taux d'autoapprovisionnement, il faudrait le faire en tenant compte des exigences environnementales.

R (PDC) : La motion part d'un postulat qui est très sympathique, mais très vite on constate qu'il y a une certaine incompréhension par rapport à la réalité du terrain et aux objectifs :

- 1) Il souhaite préciser qu'en zones franches, il n'y a pas que des producteurs suisses qui cultivent. C'est même l'inverse. C'est pour permettre à une production française d'entrer en Suisse. C'est le cas essentiellement pour les légumes et le lait. Il en vient aux SDA en indiquant que celles-ci sont quand même un frein.
- 2) Si on veut sérieusement augmenter la production alimentaire en Suisse, il est évident que ce sont les **nouvelles technologies** qui permettent de le faire.
- 3) Il déclare que les intentions sont magnifiques, mais les réalités sociales, économiques et politiques genevoises risquent de freiner celles-ci. Suite à la **votation sur le salaire minimum de 23 francs**, si on refuse l'exception agricole, on va « pédaler dans la semoule ». Ce n'est pas que les agriculteurs ne veuillent pas payer leurs collaborateurs, mais le marché suisse est fermé et il y a des écarts phénoménaux entre Genève et le reste de la Suisse. Si les 23 francs devaient être appliqués, un maraîcher genevois aurait le double des coûts par rapport à son concurrent zurichois.

Q (EAG) : Concernant le pourcentage de toutes ces cultures actuellement, est-ce que les 56% de terres agricoles pour produire des

céréales sont surtout utilisées pour nourrir l'élevage ? Pourrait-on imaginer qu'une baisse de consommation de viande permettrait également de développer une agriculture plus diversifiée que ces grandes étendues de céréales ? R (M^{me} Hemmeler Maïga) : Au niveau des grandes cultures, dans les 56% évoqués, il n'y a pas uniquement les céréales mais aussi les oléagineux tels que le tournesol, le colza, etc. A Genève, on a une production animale qui est presque confidentielle par rapport à d'autres cantons. On n'a pas des productions qui sont très orientées sur la production animale. Il y a aussi les surfaces herbagères qui sont utilisées pour l'alimentation du bétail. Ce sont des pourcentages qui évoluent d'année en année.

Q (MCG) : Quels sont la forme et le calibrage des fruits et légumes ? Combien détruit-on de fruits et légumes quand ils ont une mauvaise forme ? R (M^{me} Hemmeler Maïga) : Elle n'a pas les chiffres en tête. Le gaspillage est important à Genève comme ailleurs dans le monde. La part la plus importante (50%) du gaspillage se fait dans les cuisines des consommateurs. Le travail de sensibilisation de la population est donc important. Ensuite, il y a le calibrage qui est demandé par les grandes filières de distribution, et cela fait qu'un certain nombre de produits ne trouvent pas leurs places dans ces filières. Néanmoins, il y a des coopératives, notamment l'union maraîchère genevoise qui, pour les produits non calibrés mais de parfaites qualités, les vend dans ses magasins. Ce sont des magasins qui ont eu un regain d'intérêt depuis la pandémie du Covid-19.

La présidente demande si les commissaires souhaitent avoir d'autres auditions concernant cette motion. R (PDC) : Il propose d'auditionner AgriGenève sur cette motion.

(Une autre PDC) : Cela vaut la peine **d'amender cette motion, car c'est quand même un signe qui montre que le GC a envie de garder une agriculture à Genève.** Elle pourrait **amender le taux en l'abaissant à 20% plutôt que 40%.**

R (UDC) : Il est surpris par toute cette discussion. Si on veut aider l'agriculture, il faut acheter ses produits tout simplement.

R (S) : Le pourcentage avancé par M. Florey n'est pas du tout réaliste. Ce chiffre ne correspond pas à la réalité du terrain. Amender le texte pour dire que l'on soutient l'agriculture est un « enfer pavé de bonnes intentions ». Elle refusera l'entrée en matière sur cette proposition de motion.

R (MCG) : Il faut réellement se demander jusqu'à quel point on est prêt à dépendre des **importations**. Quand les gens sont en difficulté dans leurs pays, ils n'ont pas forcément envie d'exporter des denrées en Suisse quand ils

en ont besoin chez eux. La commission ne devrait pas rejeter aussi rapidement cette proposition de motion.

R (PLR) : Il serait intéressant d'entendre *AgriGenève* pour voir leur position. La commission s'est bien rendu compte que les 40% étaient un standard trop élevé. Maintenant, elle se demande si, en mettant un pourcentage plus bas, il y a un intérêt à soutenir cette proposition de motion. La zone agricole n'est pas uniquement là pour faire joli, mais est aussi là pour produire. Elle demande finalement l'audition *d'AgriGenève*. **R (la présidente) : Il y a une majorité de commissaires qui souhaitent auditionner AgriGenève.**

Séance du 12 novembre 2020 : Audition de M. François Erard, directeur d'AgriGenève (voir position sur le PL 12766 dans le rapport du projet de loi)

Position sur la M 2644

M. Erard a examiné cette proposition de motion avec beaucoup d'intérêt. Ce texte pose de bonnes questions sur **l'importance de l'agriculture locale et sur la sécurité alimentaire**. En revanche, l'invite qui est faite au CE d'augmenter le taux d'autosuffisance alimentaire du canton de Genève à 40% d'ici 2050 est **irréaliste** et inatteignable. Il n'est pas intéressant de se fixer des objectifs que l'on n'arrivera pas à atteindre. Il était son propos avec quelques données chiffrées. La **zone agricole genevoise selon la LaLAT** représente à peu près 12 700 ha. La surface agricole utile (dédiée à la production agricole – toutes branches confondues) représente 11 300 ha. Sur ces 11 300 ha, il y en a 1400 qui ne produisent plus rien, car ce sont des surfaces qui sont dédiées à la promotion de la biodiversité. Sur ces 11 300 ha, il y en a 1200 qui sont sises sur le territoire limitrophe français. Cela signifie qu'il reste 10 000 ha sur le territoire cantonal. En déduisant les 1400 ha dédiés à la promotion de la biodiversité, il ne reste plus que 8600 ha qui sont vraiment dédiés à la production alimentaire. Au niveau national, la Suisse a grosso modo une autosuffisance alimentaire de l'ordre de 50-60%. A Genève, on estime que l'agriculture peut nourrir la population 1 jour sur 5 soit une autosuffisance alimentaire de l'ordre de 20%. **Ceci dit, il y a beaucoup de choses qui se cachent derrière cette moyenne :**

- pour les grandes cultures (colza, blé, etc.), Genève est autosuffisant à hauteur de 34% ;
- s'agissant des vins, Genève est autosuffisant à hauteur de 50% ;
- s'agissant des pommes et poires, Genève est autosuffisant à hauteur de 28% ;

- s'agissant des légumes, Genève est autosuffisant à hauteur de 64% ;
- s'agissant de la viande bovine, porcine et les produits laitiers, Genève est autosuffisant à hauteur de respectivement 8% (viande bovine), 3% (viande porcine) et 4% (produits laitiers).

M. Erard indique que, si on reprend cette **invite des 40%**, sans un changement fondamental de structure, sans nouveaux déclassements et une population stabilisée à 500 000 habitants d'ici à 2050, il **faudrait doubler la surface agricole du canton**, soit la porter à 20 000 ha. Il faudrait aussi remettre la part de surfaces liée à la promotion de la biodiversité en cultures. La surface du canton fait 28 300 ha. Les terres agricoles n'étant pas multipliables, cet objectif ne sera jamais atteignable.

M. Erard en vient aux **modes de production**. A Genève, on produit de façon extensive. La quasi-totalité des céréales est produite en mode extenso, donc avec très peu d'engrais et très peu de produits phytosanitaires.

M. Erard aborde le sujet des **filières déficitaires** notamment la filière du **lait**. Il est illusoire de penser que l'on puisse passer de 4% à 20-30% d'autosuffisance en lait. Economiquement, la production laitière ne tourne pas. Cela nécessite également d'avoir beaucoup de **prairies**.

M. Erard évoque ironiquement la possibilité de repartir sur une espèce de plan Wahlen en cultivant des pommes de terre partout, mais il ne pense pas que ce soit le souhait de la population.

M. Erard conclut son propos en indiquant qu'à son avis la proposition de motion est intéressante et qu'il faudrait la garder en revoyant à la baisse l'invite et le taux d'autosuffisance. Il déclare que réussir à garder un taux d'autosuffisance de 20-25% dans les années à venir sera déjà un bel exploit.

Question des député.e.s

Q (S) : Quelle est la pertinence de garder une invite amendée à 20-25% alors que l'autosuffisance dans certaines filières susmentionnées par M. Erard est déjà largement au-dessus du taux de 20-25% ? Par ailleurs, au vu de la situation sanitaire actuelle, la population a été sensibilisée à une plus grande consommation locale. **R (M. Erard) : Il part du principe qu'il vaut mieux se fixer des objectifs atteignables.** 40%, il faut oublier. S'agissant du fait que la population est convaincue par le fait de consommer du local, il ne partage qu'en partie ce constat. Il a observé au mois de juin, quand les frontières se sont rouvertes, une diminution des files de personnes auprès des commerçants locaux.

Q (S) : L'enjeu est d'inciter la population à manger plus local plutôt que de revenir avec ces idées d'autosuffisance. R (M. Erard) : L'idée d'avoir une feuille de route chiffrée est bien. **Il ne faut pas minimiser l'importance de l'autosuffisance alimentaire.** C'est quand même quelque chose de fragile. On a pu le constater au printemps avec la crise du Covid-19 où les gens se sont précipités pour acheter des denrées.

Q (PLR) : Quel taux d'autosuffisance entre un taux cantonal et un taux fédéral serait le plus pertinent ? R (M. Erard) : **Il n'y a pas de données chiffrées au niveau fédéral.** La Suisse s'est dotée dans la *Constitution en 2017 d'un article constitutionnel sur la sécurité alimentaire*. Il n'y a pas eu de chiffres qui ont été donnés. Le chiffrage en question est uniquement cantonal. Ce serait la première fois que l'on instaure un chiffre dans une législation cantonale.

Q (PLR) : La semaine dernière, l'auditionnée avait indiqué que les insectes pourraient faire partie du régime alimentaire entrant dans l'autosuffisance. Y aurait-il une piste à ce niveau-là ? R (M. Erard) : **Il y a des barrières culturelles** concernant la consommation d'insectes qui seront difficilement franchissables dans un avenir proche.

Q (EAG) : Concernant les achats de masse de la population au printemps dans les supermarchés, c'était surtout dû à une réaction de panique de la population qui a eu peur de manquer. S'agissant des chiffres bas évoqués sur l'élevage et le lait, **n'y a-t-il pas une responsabilité non seulement des individus qui passent la frontière pour faire leurs courses mais peut-être aussi de la grande distribution qui paie tellement mal les producteurs qu'ils sont contraints d'abandonner ?** La consommation de viande est appelée à diminuer. Sur le long terme, cette nouvelle façon de consommer de la viande ne va-t-elle pas augmenter le taux d'autosuffisance de l'élevage ? **R (M. Erard) :** **On a besoin de la grande distribution pour mettre sur le marché les produits de l'agriculture.** Effectivement, il y a un problème, car il y a une très forte pression qui est mise sur le prix payé aux producteurs. Paradoxalement, on observe depuis 20 ans une baisse des prix payés aux producteurs et une hausse des prix pour les consommateurs. C'est un effet de marge qui n'est pas admissible. On a un duopole en face des agriculteurs qui dictent la musique et les prix. Il invite les commissaires à aller regarder une *excellente émission d'« A bon entendeur »* sur ce sujet. Il indique également que, s'agissant du lait, il n'y a plus que 4 producteurs de lait à Genève. Il est vrai que la consommation de viande diminue, mais la viande qui a le vent en poupe c'est la volaille. Il y a deux jeunes qui se sont lancés à produire de la *volaille GRTA*.

Q (PDC) : Est-ce que l'agriculture urbaine (fermes urbaines, toits, etc.) pourrait jouer un rôle quant à l'augmentation de ce taux ? Qu'en est-il des deux, trois règles de base concernant les zones franches ? Quant à la motion, il partage l'avis de M. Erard. En revanche, s'il n'y a pas les conditions-cadres pour que l'agriculture puisse travailler, cette proposition de motion n'a pas beaucoup de sens non plus. **R (M. Erard) :** Le développement de l'agriculture urbaine ne va pas faire augmenter le taux d'approvisionnement, puisque ce sont surtout des outils didactiques. Par définition, cela se fait sur de petites surfaces.

R (M. Erard) : Il en vient à la question sur les zones franches. Il explique que ce sont des vieilleries de l'histoire. Elles datent du traité de Paris en 1815 pour la zone de Gex. Elles datent du traité de Turin en 1816 pour la zone sarde. Ces zones ont subi toute une série d'aléas. Au traité de Versailles en 1919, il avait été décidé de les abolir, partant du principe que les Suisses et les Français discutaient pour se mettre d'accord sur les tarifs douaniers sans passer par un système de franchise. Le gouvernement français de M. Poincaré a décidé de supprimer ces zones franches et de remettre la ligne de douane sur les frontières politiques. Un référendum avait été lancé et les Suisses ont refusé cette abolition. En 1923, le régime est totalement cassé et la Suisse dénonce cet état de fait en saisissant la Cour internationale de La Haye qui statue après 9 ans de débat le 7 juin 1932 sur ce que l'on appelle la sentence de Territet. Il explique que l'on est toujours sous le régime de la sentence de Territet. Cette sentence disposait que les zones franches devaient subsister. On est donc revenu à l'état de 1815-1816. **Il y a donc une frontière politique et une frontière de zone. Actuellement, il y a plusieurs régimes qui nous entourent :**

- le régime des zones franches qui est la 1^{re} couche ;
- une 2^e couche qui est une couche suisse que l'on appelle le trafic rural de frontière – zone qui concerne toute la Suisse et qui dit que, de part et d'autre de la frontière sur 10 km, les produits agricoles à l'exception de la vigne peuvent passer en franchise de douane.

R (M. Erard) : Il explique que ces zones franches représentent 1200 ha exploités par des agriculteurs genevois par tradition. Ce sont des acquisitions qui ont été faites avant 1989 ou alors ce sont des acquisitions qui sont dues au fait du déplacement de la frontière. Sur ces 1200 ha, il y a 120 ha de vignes.

R (M. Erard) : Le trafic rural de frontière est un casse-tête administratif. Les agriculteurs ne peuvent pas importer librement leurs produits. Ils doivent être en contact avec les douanes. Ils doivent prouver qu'ils ont des baux à ferme avec les propriétaires français, avoir des pièces

justificatives, annoncer chaque année les quantités de récolte qu'ils vont importer en Suisse. Finalement, deux heures avant le passage à la frontière, ils doivent normalement envoyer un fax aux douanes suisses pour annoncer qu'ils vont passer avec deux, trois tonnes de blé, par exemple.

R (M. Erard) : Il explique que, pour les **zones franches**, il y a encore des certificats de zone qui permettent l'importation de produits. Il termine son propos sur les zones franches en indiquant que, dans la **sentence de Territet**, il y a deux produits qui sont contingentés : le lait et certaines espèces de bovins.

R (M. Erard) : Il en vient à la dernière question du député PDC en indiquant que **les conditions-cadres de l'agriculture sont définies au moyen de deux contrats types** : un pour l'agriculture et un pour la floriculture, tous deux édictés par la chambre des relations collectives du travail. En Suisse, il y a 24 contrats types différents pour l'agriculture. Un maraîcher genevois paie sa main-d'œuvre 25% plus cher qu'un maraîcher zurichois, alors que l'on peut en tous points comparer ces deux cantons. Il faudra qu'on se dote de conditions-cadres uniques en Suisse. La concurrence intercantonale est juste diabolique.

Q (MCG) : Est-ce que la communication est suffisante pour que les Genevois se rendent compte qu'il n'y a plus que 4 laiteries à Genève ? Y a-t-il assez de surfaces à Genève pour que les vaches puissent paître ? Y a-t-il beaucoup de gaspillage de fruits et légumes à cause de la problématique du calibrage ? Finalement, y a-t-il régulièrement des agressions, respectivement des vols de chevaux à Genève ?

R (M. Erard) : Le bétail est estivé sur le **Salève** ou sur le **Jura** mais du côté vaudois. La politique agricole fédérale fait que, si on estive une bête sur territoire suisse, il y a des primes d'estivage. Celles-ci permettent de maintenir ces pâturages en montagne car cela coûte très cher. Si on estive sur France, il n'y a pas ces contributions, ce qui fait que maintenant il y a quelques Genevois qui vont faire de l'estivage en Valais.

R (M. Erard) : Il n'a pas eu vent d'agressions ou de vols de chevaux à Genève.

R (M. Erard) : Il en vient au **calibrage des fruits et légumes en expliquant que les normes commerciales sont très strictes**. Les fruits trop gros ou trop petits sont éliminés. Ce sont des fruits qui vont être destinés à d'autres fins notamment pour l'industrie ou pour faire des jus. Selon lui, ce n'est pas un réel gaspillage.

R (M. Erard) : Il aborde la **question du lait**. Les laiteries ont beaucoup travaillé à la valorisation du lait genevois. Le GC avait voté à l'époque des budgets pour que l'on puisse développer un projet de développement régional genevois. Cela a permis notamment aux laiteries de

créer une ligne de lait **GRTA**. Les producteurs sont payés 1 franc/kg pour ce lait.

R (PLR) : Malheureusement, le « *consommer local* » reste très marginal. Quand les frontières étaient fermées, il y a eu un record de ventes pour les commerces locaux. Aussitôt que les frontières ont été rouvertes, la situation est revenue à la normale. Le **tourisme d'achat** est très ancré dans les habitudes de la population genevoise. Par ailleurs, la situation économique d'un grand nombre de Genevois est plus compliquée à cause de cette crise sanitaire. Il y a énormément de supermarchés proches de la frontière suisse en France qui ouvrent jusqu'à 22h le vendredi et le samedi et qui sont ouverts le dimanche. C'est une concurrence énorme.

Q (S) : **Ne devrait-on pas instaurer des taux indicateurs par domaine plutôt que de faire une moyenne globale avec ce taux de 20% ?** **R (M. Erard)** : **Si on commence à réfléchir sur quel chiffre mettre pour chaque catégorie, cela risque d'être compliqué.**

Propositions d'auditions supplémentaires

(Ve) : L'audition du syndicat *Uniterre* et du Mouvement pour une agriculture paysanne et citoyenne (MAPC) est demandée.

Vote

La présidente met aux voix l'audition du syndicat *Uniterre* qui est **acceptée** par 9 OUI (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 1 PDC, 2 MCG), 3 NON (1 PDC, 1 PLR, 1 UDC) et 3 abstentions (3 PLR).

La présidente met au voix l'audition du Mouvement pour une agriculture paysanne et citoyenne (MAPC) qui est **acceptée** par 8 OUI (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 1 PDC, 1 MCG), 6 NON (1 PDC, 4 PLR, 1 UDC) et 1 abstention (1 MCG).

Séance du jeudi 19 novembre 2020 : objets M 2644 et PL 12766 liés dès cette date

Audition de M. Rudi Berli, président d'*Uniterre* Genève

Introduction

M. Berli déclare qu'*Uniterre* est conscient que l'agriculture et l'alimentation sont aujourd'hui des sujets devenus encore plus importants qu'auparavant, car il y a des **questions de développement durable et de sécurité d'approvisionnement** qui sont très étroitement liées à ces thématiques. Il rappelle qu'*Uniterre* a pris une part active concernant la

naissance de la première mouture de la LPromAgr, élaborée suite à une première action entreprise par **Uniterre** pour inscrire la **souveraineté alimentaire** à l'ordre du jour de la politique cantonale en 2004. En 2018, la population genevoise a confirmé son attachement à cette souveraineté alimentaire. Uniterre salue l'idée d'un système alimentaire plus durable dans la réalité locale.

M. Berli indique qu'Uniterre est un peu étonné quant à la procédure. Uniterre a appris très récemment que le PL 12766 était déjà bien avancé et il n'a pas été consulté auparavant pour être auditionné en tant **qu'organisation agricole représentant quand même un tiers des agricultrices/agriculteurs genevois**. Uniterre souhaite dans la mesure du possible être auditionné sur ces questions, car il pense avoir un point de vue qui reflète autant les préoccupations des paysannes/paysans que d'une large partie de la population. Dans ce sens-là, **M. Berli** déclare qu'Uniterre souhaite d'ores et déjà être associé et entendu pour l'élaboration du règlement d'application de la nouvelle mouture de la LPromAgr.

Position sur la M 2644

M. Berli en vient à la proposition de motion en indiquant qu'elle est intéressante et qu'elle reprend un grand nombre de préoccupations qu'**Uniterre** partage. En revanche, l'objectif d'autoapprovisionnement alimentaire à hauteur de 40% est irréaliste. Il faudrait mieux fixer un taux à 25% qui est un objectif déjà plus réalisable. Le canton de Genève n'a pas les surfaces agricoles nécessaires pour pouvoir atteindre les 40% souhaités par la proposition de motion.

Questions des député.e.s sur le PL et sur la proposition de motion

Q (S) : La commission a eu des chiffres par domaine de culture. Hormis le lait et la viande, on est bien au-delà des 20%. Une moyenne d'autosuffisance ne veut finalement rien dire. **Est-ce qu'Uniterre n'aurait pas d'autres propositions qui aideraient à soutenir l'agriculture en faisant que les habitants consomment local ?** **R (M. Berli) :** **Un des points faibles est l'élevage et la production animale.** Uniterre estime intéressant de favoriser la production et l'élevage animal à Genève. En revanche, la population ne veut pas voir de productions animales avec des densités très importantes. Il prend l'exemple de l'élevage de porcs qui peut créer certaines nuisances. **R (M. Berli) :** Il serait également intéressant de favoriser une **transformation artisanale** (boucheries, boulangeries, etc.) qui permet de faire le lien entre la production et la consommation. Ces secteurs sont

actuellement en grande souffrance. Il y a encore beaucoup de choses à faire pour relocaliser les filières alimentaires.

Q (Ve) : Est-ce qu'en favorisant une diversification des méthodes de travail et la taille des exploitations on arriverait à augmenter la production agricole et par conséquent l'autonomie alimentaire ? **R (M. Berli) : Il est difficile de répondre à cette question.** Cela dépend de comment on évalue le rendement. En termes de calories produites, on ne pourra pas produire beaucoup plus de calories qu'actuellement. En revanche, on pourrait diversifier ces calories. A Genève, on produit beaucoup de céréales et de vins. En diversifiant on pourrait certainement augmenter la plus-value qui peut être réalisée.

Q (Ve) : Que pense-t-il de travailler davantage en zone urbaine, comme le propose le motionnaire ? **R (M. Berli) : En zone urbaine, il y a uniquement une production de niche qui pourra être faite.** Cet apport limité serait bienvenu, mais ne pourra jamais remplacer la production agricole professionnelle.

Q (PLR) : Qu'est-ce qui est fait du côté d'Uniterre pour inciter la production animale ? **R (M. Berli) : Une des pistes de travail pourrait être de faire des appels d'offres pour la restauration collective** qui inclut un aspect d'économie locale et des aspects de conditions de production. Il est toujours assez difficile pour les producteurs de conclure un réel partenariat avec la restauration collective afin de développer des filières. Ce grand potentiel pourrait ouvrir une brèche pour permettre de développer ces filières d'élevage.

Q (PLR) : Ces dernières années, il y a eu un développement dans le secteur du poulet sur le canton de Genève, ce qui est fort réjouissant. Qu'est-ce qui est fait dans le domaine de la transformation pour inciter ? **R (M. Berli) : La production laitière à Genève a réussi à être sauvée par la valorisation, en tout cas partiellement meilleure, à travers le label *GRTA*** qui permet sur un segment du lait produit de le valoriser correctement. Il y a des initiatives qui visent à améliorer la rémunération du lait à différents niveaux. Un des producteurs associés au label *GRTA* a commencé à transformer sur sa ferme du lait en fromage et pratique donc la vente directe. Il y a aussi une fromagerie artisanale qui travaille à Carouge. Il y a plusieurs projets qui existent pour relocaliser une production de transformation laitière à Genève.

Q (MCG) : A quoi pensait-il quand il a parlé d'augmentation de la plus-value ? **R (M. Berli) : Il y a déjà quelque chose qui se réalise au niveau du lait à Genève, mais ce n'est malheureusement pas suffisant.** Il

prend l'exemple de grands acteurs institutionnels tels que les *HUG* qui contrairement au *CHUV* n'achètent pas de lait *GRTA* valorisé à 1 franc le litre, ce qui est problématique. Souvent, quand on parle de rémunération correcte, on pense à une hausse de prix pour le consommateur, mais il faut savoir que la part d'un produit qui revient au producteur est souvent très petite. Les marges des intermédiaires représentent la plus grande partie du prix payé finalement par le consommateur. **R (M. Berli) : La vente directe a le vent en poupe** à Genève, car elle permet de travailler sur la répartition de la plus-value au sein de la chaîne alimentaire. Elle améliore la plus-value au niveau de la production.

Q (MCG) : Il y a des gens à Genève qui livrent des œufs pour la société nommée « *L'abeille* » ayant son siège à Fribourg. **A-t-on pensé à créer une distribution analogue à Genève ? R (M. Berli) :** Cela existe déjà. Il y a la *Ferme de Lignon*. **R (MCG) :** La société « *L'abeille* » vient à domicile livrer les œufs. Elle trouve triste que ces œufs viennent de Fribourg et pas de Genève. **R (M. Berli) :** Il est d'accord sur ce point. Il ne sait pas si des projets de ce genre sont en cours à Genève.

Audition de M^{me} Marie Brault, M^{me} Lucie Buttex et M. Nicolas Bloch, membres du comité du Mouvement pour une agriculture paysanne et citoyenne (MAPC)

Introduction

M^{me} Brault indique que le *MAPC* est une toute jeune association qui veut rassembler les citoyens et les paysans. Elle informe être elle-même une maraîchère à la Ferme de Budé. Elle collabore également avec l'*EPFL* dans le cadre d'une recherche sur la sécurité alimentaire dans le contexte urbain de la métropole lémanique. Elle présente ses collègues : M^{me} Lucie Buttex, qui est coordinatrice du *MAPC*, responsable de la communication à la ferme des Vergers à Meyrin, et M. Nicolas Bloch, qui est secrétaire du *MAPC* et s'occupe de la distillerie du Saconnex d'Arve.

M. Bloch informe que le *MAPC* est un mouvement qui comprend 45 membres paysans et actifs dans la transformation et 140 membres issus de la société civile dont 15 qui participent au comité du *MAPC*. C'est un **mouvement transversal** qui concerne aussi bien les gens qui sont dans la production que les gens qui sont dans la transformation ainsi que des consommateurs. **Les six principes qui sous-tendent les activités du MAPC sont les suivants :**

1. favorisation des circuits courts par la vente directe ;
2. défense des filières de production ;

3. accès à la terre – le *MAPC* cherche à faire en sorte que les structures paysannes qui sont en fin d'activité sur le canton de Genève puissent être reprises ;
4. production – le *MAPC* vise à une production de qualité et disponible pour toute la population ;
5. luttes paysannes – le *MAPC* prend part à des luttes paysannes en Suisse comme ailleurs dans le monde ;
6. agriculture résiliente – agriculture qui préserve les ressources et qui tend à ne pas participer à l'accélération du dérèglement climatique.

Position et questions sur la M 2644

M^{me} Brault estime qu'il faut vraiment considérer la *région du Grand Genève* pour assurer la **sécurité alimentaire**. A l'échelle du canton uniquement, cela semble mathématiquement très difficile. Néanmoins, **elle soutient symboliquement cette proposition de motion**. Il ne faut pas oublier qu'il y a quand même beaucoup d'agriculteurs du canton de Genève qui ont également des terres en zone franche. Il faut vraiment regarder comment les calculs sont opérés.

Q (EAG) : Faudrait-il inciter un peu plus la population genevoise à diminuer la consommation de viande ? Par ailleurs, est-ce que la volonté de diminuer la consommation carnée entre en contradiction avec le fait de dire qu'il faudrait augmenter la production d'élevage sur le territoire genevois ? **R (M^{me} Brault) : La baisse de la consommation carnée et l'augmentation de l'élevage sur territoire genevois sont tout à fait compatibles.**

Séance du jeudi 17 décembre 2020

Prise de position sur la proposition de motion 2644

(PDC) : Il est préférable de conserver cette proposition de motion pour donner un signal positif à l'agriculture. En revanche, elle doit être amendée, l'objectif des 40% n'étant pas réaliste. Elle propose l'amendement suivant à l'invite au Conseil d'Etat : « à augmenter le taux d'autosuffisance alimentaire du canton de Genève à 25% d'ici à 2050 au travers d'un plan stratégique ».

(UDC) : Il propose plutôt de mettre le chiffre de 20%. Celui-ci est plus réaliste. R (PDC) : Les 20% lui conviennent également. R (PLR) : Il soutient la proposition de 20%. R (PDC) : Elle retire sa proposition et soutiendra la proposition des 20%.

(La présidente) : L'invite est donc formulée comme suit : « à augmenter le taux d'autosuffisance alimentaire du canton de Genève à 20% d'ici à 2050 au travers d'un plan stratégique ».

La présidente met aux voix la M 2644 ainsi amendée :

La M 2644, telle qu'amendée, est acceptée à l'unanimité par 15 OUI (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 2 MCG, 1 UDC).

Conclusion

Les arguments principaux en faveur de la motion telle qu'amendée sont les suivants :

- Il s'agit de donner un signal positif à l'agriculture genevoise et de soutenir les agriculteurs.rices pour améliorer leur production de manière qualitative, notamment.
- La population genevoise a soutenu à près de 60% le principe de la souveraineté alimentaire, lors des précédentes votations.
- Il est nécessaire, aussi dans la situation de pandémie actuelle, d'augmenter le degré d'autosuffisance alimentaire via des solutions locales.

Mesdames et Messieurs les député.e.s, la commission de l'environnement et de l'agriculture vous recommande d'accepter la proposition de motion telle qu'amendée.

Proposition de motion (2644-A)

Crise mondiale, solutions locales : pour une augmentation du degré d'autosuffisance alimentaire de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la question de la souveraineté alimentaire mise en lumière par la crise du Covid-19 ;
- les constats de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) relatifs aux effets de la pandémie sur l'alimentation et l'agriculture ;
- le recours massif aux importations d'aliments ;
- que ces importations fragilisent l'agriculture et la filière agroalimentaire locales ;
- l'importance vitale du secteur agroalimentaire ;
- la vulnérabilité des pays dépendants des importations de denrées alimentaires en cas de crise ;
- les appels pour une relocalisation de notre alimentation ;
- l'impact écologique d'une consommation d'aliments de provenance lointaine ;
- les conditions sociales et sanitaires observées dans certains pays de production ;
- que, malgré son image urbaine et internationale, Genève est aussi un canton agricole ;
- que l'agriculture genevoise produit de grandes quantités de fourrage pour animaux destinés à la boucherie ;
- le succès auprès des consommateurs des produits locaux, sains et respectueux de l'environnement,

invite le Conseil d'Etat

à augmenter le taux d'autosuffisance alimentaire du canton de Genève à 20% d'ici à 2050 au travers d'un plan stratégique.